

Compte-rendu – Cotech n°3 SCoT Centre Ardèche

Date et lieu : mardi 11 octobre 2016 à 9h30
Saint-Laurent-du-Pape (07 800)

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/Calendrier général, organisation équipe, suivi mission AMO
- 2/Agriculture : méthodologie ;
- 3/Economie : méthodologie;
- 4/Equipements: méthodologie, premiers résultats, perspectives
- 5/Etat Initial de l'environnement

Etaients présents Claire MERTZ (chargée de mission SCoT Ardèche Méridionale), Morgane MAITRIAS (chargée de mission, Communauté de communes Val Eyrieux), Fabrice SANCHEZ (responsable pôle aménagement du territoire, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche), , » David LIECHTI (Directeur, Communauté de communes Pays de Vernoux), Nathalie SALINAS (chargée de mission urbanisme, PNR Monts d'Ardèche, , Hélène PAGE (CAUE 07), Jocelyn GROLEAZ (Chef de projet "études territoriales", CMA 07), Gilles MARTINEAU (chargé de mission aménagement, urbanisme, espaces naturels, CA 07), Stéphane ROURE (Chef délégation Territoriale Nord-Ardèche, DDT07), Anne-Sophie VERGNE (pôle planification territoriale, DDT07), Christophe DUCHEN (Chef du pôle risques et préventions, ARS 07), Laure HAILLET DE LONGPRE (Chargée de mission Urbanisme, Plan Climat Pôle transversal Développement Durable, CD 07), Amélie RAVEL (Directrice SyMCA), Isabelle Millet (chargée mission eco/RH au SymCA), Florence Dodet (Chargée de mission agriculture, forêt et développement rural au SymCA), Antoine BARANNE (chargé mission SCoT au SymCA).

Absents excusés : Carine FAURE (Directrice Communauté de communes Val Eyrieux), Stéphanie BARD (Directrice Communauté de communes du Pays de Lamastre), Tarik YAICHE (chargé mission DREAL), Marie-Anne REVAKA-GARAUD (chargé d'étude, CEN RA), Jean-François VILVERT (Architecte des Bâtiments de France, Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche), Olivier BAUDY (Directeur, SCoT Rovaltain), Guy TREMBLEY (Directeur Pays Ardèche Méridionale), Eric DALUZ (Chef du Service Urbanisme et Territoires, DDT 07), Jacques EBEL (Responsable des études, Observatoire habitat, ADIL 26) Edouard DE POMMERY (Responsable du pôle entreprise et territoire, CMA 07), Guillaume BRETON (Responsable départemental Information économique, CCI 07), Anne-Valérie DUC (chargée de mission, Pôlénergie), Simon THIBAUD (stagiaire, CCI 07), Sarah BERKHOUNE (Direction des Politiques Territoriales Région Auvergne Rhône Alpes), Séverine LEON (SyMCA).

1/Calendrier général, organisation équipe, suivi mission AMO

Amélie Ravel informe des conclusions du SDCI rendu fin juillet. Le Pays de Lamastre restant indépendant, le périmètre du SCoT Centre Ardèche n'est pas modifié. C'est une très bonne nouvelle pour le projet déjà bien engagé.

Amélie Ravel précise la réorganisation de l'équipe participant à l'écriture du diagnostic SCoT suite aux décisions politiques de limiter au maximum les externalisations vers des Bureaux d'études :

- Isabelle Millet, 0.2 ETP sur le diagnostic économique ;
- Johana Pastore, 0.4 ETP sur le diagnostic patrimoine et tourisme ;
- Florence Dodet 0.2 ETP + convention de prestation avec le cabinet Terraterre sur le diagnostic agriculture et forêt ;
- Antoine Baranne 1 ETP sur le diagnostic SCoT ;
- Séverine Léon sur la concertation, communication, cartographies.

Comme convenu avant l'été, la mission avec les cabinets Tercia et VPNG pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage du SCoT a démarré ; les principales missions de cette AMO sont : coordination générale, gestion des délais, vérification juridique des documents, relecture critique des documents.

Un retour va donc nous être prochainement fait sur notre rétroplanning, les premiers volets du diagnostic...

2/Agriculture : méthodologie

Florence Dodet présente la méthode proposée pour avancer sur le diagnostic agricole. Elle rappelle en premier lieu les objectifs visés, à savoir une caractérisation et une cartographie des enjeux de déprise/reconquête, de

pression/préservation du foncier agricole, en prenant en compte les dynamiques économiques (filières agricoles, installation/transmission...) et environnementales. Ce travail devra alimenter à la fois une partie du volet Economie du diagnostic et une partie de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE). Il sera élaboré en interne avec un appui de Terraterre (convention de prestation) et du service cartographie des inforoutes. La proposition est également d'associer les partenaires (techniciens des EPCI, Chambre d'agriculture, PNR, DDT, Département, ...) via un comité technique de suivi du diagnostic qui pourrait se réunir à 2 ou 3 reprises. Plusieurs étapes de travail ont été définies et sont présentées.

Suite à cette présentation, la méthode est validée par les membres du Cotech.

Un échange a lieu sur la connaissance difficile des réseaux d'irrigation. Les sources de données sur ce sujet sont maigres sur notre territoire (très peu d'ASA) et quand elles existent (RPG), elles ne peuvent pas être mises à disposition des SCoT. Un raisonnement par vallée demeure pertinent.

Pour la composition des membres de réunions territoriales, il semble opportun de s'appuyer sur les CLI en place sur le territoire. Enfin la Région pourra également être associée au comité technique de suivi.

3/Economie : méthodologie

Isabelle Millet présente la méthode proposée pour avancer sur le diagnostic économique. Un zoom particulier sur la caractérisation/qualification des zones d'activités (plus de 80 sur le territoire Centre Ardèche).

Cf diaporama

Pour mener ce travail fin sur les zones d'activités, il convient de créer un groupe de travail composé des techniciens des EPCI, CAUE, PNR, DDT, Département, Région, CCI/CMA. Ce groupe de travail devra trouver une organisation pour réaliser ce chantier car il n'est pas possible de le réaliser en interne au Syndicat mixte sur ce temps donné.

Remarques du cotech : le CAUE demande de préciser la méthode de travail. Le souhait est de s'appuyer sur les connaissances des intercommunalités qui ont de l'expertise sur le sujet : étude Epora, transfert loi Notr.

Cette méthode peut être utile pour les intercommunalités au-delà du SCoT.

La Chambre d'Agriculture demande quelles données sont disponibles via la CCI et la CMA ?

Les données existent mais ne sont pas complètes. D'où le besoin d'un travail de terrain avec un groupe de travail.

Fabrice Sanchez précise que pour la CAPCA la prise de compétence est en cours, de même pour la définition d'une zone d'activité. Quid des entreprises hors ZA ? qui ne seront de fait pas transférées à l'EPCI.

Sur le volet économie : bilan des PLU pour mettre à jour les zones d'activités par le CAUE et le département.

Département : avenir secteur économique posé : que deviendra l'Observatoire ?

Isabelle Millet se charge de mettre en place rapidement un premier groupe de travail.

4/Equipements: méthodologie, premiers résultats, perspectives

Antoine BARANNE rappelle que le diagnostic du SCoT doit dresser un portrait du niveau global d'offre en équipements et services, et à repérer les besoins d'offres spécifiques : commerces, formation, santé, personnes âgées, enfance, loisirs....

Il ne s'agit pas de faire un recensement complet des équipements mais de comprendre les grands constats les plus significatifs.

Cette analyse nous permettra d'observer les enjeux en matière d'attractivité sur notre armature, de besoins de grands équipements.

La notion d'équipement dans le SCoT renvoie à une infrastructure pérenne qui s'inscrit durablement dans le territoire, et participe à la fois à la vie de ses habitants et à son attractivité.

L'INSEE réalise tout les ans depuis 2007 une Base Permanente des Equipements (BPE) dont le rôle est de lister les équipements dont sont pourvues chaque commune, chaque arrondissement, de France. Elle est construite à partir de sources administratives.

Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement. Cette base de données est la plus complète et peu être suivi dans le temps notamment après approbation du SCoT. Le porter à connaissance de l'Etat reçu en septembre y fait référence.

Nous en percevons aujourd'hui aussi les limites sur certains sujets (exemple portage de repas...). C'est pourquoi cet état des lieux doit être complété par des zooms thématiques.

Enfin le niveau d'équipement évolue et la population également (cf diagnostic démographique). Ces constats doivent donc être réfléchis dans une démarche prospective, dans le cadre d'un territoire en mutation. Le rendu en cotech aborde plusieurs notions : niveau d'équipement, densité d'équipement, qualité desserte en équipement (de la gamme de proximité à la gamme supérieure) et polarisation des équipements (voir diaporama).

Il est rappelé que des cartographies complémentaires par types d'équipements seront produites dans les prochaines semaines et que des contacts seront pris pour compléter l'analyse.

Sur la partie équipement commercial, l'équipe du SCoT engage des discussions avec l'AMO sur la méthode de détermination de l'offre commercial. Ceci fera l'objet d'un rendu ultérieur.

Johana Pastore est pour sa part dans la reprise du travail de Noémie FARGERIE sur le patrimoine dans le SCoT ainsi que sur la détermination à l'échelle du SCoT, de l'état des lieux de l'offre culturelle et touristique.

Remarques du cotech : cette analyse conforte l'armature territoriale définie en amont et justifie la place du secteur de Saint-sauveur de Montagut. Il faudra nuancer dans le diagnostic le manque de médecins (certaine commune bénéficie de médecins à proximité). Il faudra faire un zoom sur l'âge des médecins. Au sujet des « urgences », un zoom est à faire sur le dispositif mis en place. La santé ne raisonnant pas uniquement à l'échelle départementale (hôpitaux du Puy, d'Annonay et de Valence...). Mettre la légende dans la carte sur l'enseignement en Centre Ardèche. Diapo n°20 : faire un choix sur le niveau d'armature choisie (EPCI, secteurs SCoT...). P17 du diaporama = Mettre en valeur absolue les % d'équipements. Sur l'offre culturelle, il sera intéressant de distinguer les structures publiques et privées.

Intervention de Christophe DUCHEN (délégué territorial ARS) sur l'indice de bien-être territorial

Après avoir rappelé la relation historique du lien entre « santé et urbanisme », Christophe DUCHEN décrit les évolutions des indices santé dans l'histoire de la planification urbaine. L'hygiénisme du 19e siècle a fait place au développement d'un urbanisme réfléchi pour le bien être. Les déterminants de santé sont utilisés dans l'évaluation des plans locaux d'urbanisme (qualité sonore, qualité de l'air...). Depuis 2010, cela s'est complexifié car l'on s'intéresse à l'influence sur la santé individuelle et collective. Plusieurs indices ont ainsi évolué dans le temps (indice de défavorisation matérielle et sociale : met en relation des données socio-économiques et des données de santé). L'indice de bien-être territorial développé à partir des données en OpenDATA est le dernier indice « urbanisme-santé ». Une démarche expérimentale visant à déterminer cet indice est proposé sur le territoire du Centre Ardèche. L'objectif serait d'obtenir une cartographie par secteur des zones plus ou moins favorable pour les populations.

L'ARS et le SyMCA ont ensemble élaboré un cahier des charges avec l'appui d'un chercheur-consultant en charge de la mise en œuvre de la démarche.

Antoine BARANNE précise que cette démarche vient enrichir la démarche de SCoT notamment au stade du PADD en 2017. L'indice est en cours de « scotisation » à la Fédération Nationale des SCoT. Le SCoT reste vigilant à ne pas fragiliser le rapport de présentation c'est pourquoi cette étude est complémentaire aux travaux actuellement menés. Il faut la considérer à ce stade comme une étude « expérimentale », « porter à connaissance additionnel ». Le coût de l'étude est de 20 000€ HT et est pris en charge à 100% par l'Agence Régionale de Santé.

2 réunions de restitutions prévues dans les prochains mois. Le cotech sera tenu informé des résultats de l'étude.

5/Etat Initial de l'environnement

L'équipe du SCoT a transmis à l'AMO des parties de l'état initial pour relecture. A l'heure actuelle deux sujets importants restent à traiter en profondeur : la question de la ressource en eau et la détermination de la trame verte et bleue. Un premier travail sur la base d'occupation des sols est possible mais ne suffira pas. L'AMO du SCoT déterminera avec l'équipe la meilleure méthode pour achever l'EIE y compris en matière de concertation (séminaire prévue).

L'AMO énergie et le plan paysage permettent de compléter l'état initial de l'environnement sur des thématiques importantes pour le territoire. AMO Energie sous traitée avec Mosaique environnement = état des lieux de ce qui a été fait...une restitution est prévue lors d'un prochain séminaire. Pascaline Roux est chef de file de cette étude co-portée entre le Parc, l'Ardèche Méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche.

Remarques du cotech : le schéma eau potable est disponible auprès du département : très intéressant, énormément de choses produites. Le SCoT Ardèche Méridionale peut être questionné sur la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement. Il faut penser aux différentes modifications des périmètres Natura 2000.

Prochains Cotech : 22 novembre et 15 décembre. Une invitation mail vous sera envoyée prochainement.